

**3<sup>ème</sup> Colloque international**  
**1-2 juin 2007**  
**Université El Manar**  
**Faculté des sciences économiques Tunis**  
**Laboratoire Prospective, Stratégie et Développement Durable**  
**LPS2D**

M<sup>me</sup> Sultana DAOUD  
Université des sciences et de la technologie d'Oran  
USTO  
BP 1505 El M'naouar-Oran-Algérie  
Tél-fax : (213) (041) 42 29 81 ou 42 06 81

## **L'Algérie dans la nouvelle politique de voisinage de l'UE.**

**Sultana DAUD\***

La nouvelle politique européenne de voisinage prescrit des objectifs ambitieux de coopération avec ses voisins à l'Est et au Sud se basant sur l'adhésion à des valeurs partagées et sur la réalisation des réformes politiques, économiques et institutionnelles.

Le cadre contractuel de cette politique de voisinage est institué par l'accord d'association euro-maghrébin qui vise la construction d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne. Elle s'opère dans un contexte où l'ensemble des composantes de la région du Maghreb est à la recherche d'un équilibre.

En Algérie, les dynamismes générés par l'application des réformes économiques sont partiels et ils n'ont pas pu susciter une cohérence entre les différents secteurs de l'économie, malgré les améliorations institutionnelles qui y sont survenues, car l'économie n'est pas parvenue encore à se libérer des structures de l'économie dirigée qui demeurent si prépondérantes. L'Algérie éprouve encore d'énormes difficultés à diversifier ses sources de croissance, vu la prédominance du poids des hydrocarbures dans la structure du commerce extérieur, exposant l'économie à des fragilités permanentes<sup>1</sup>.

En effet, ces dynamismes récents, soulèvent la question de la nature de l'économie de nos jours (marchés émergents, économie informelle) et particulièrement celle des modalités de fonctionnement et de régulation. Si la mise en œuvre de l'économie de marché suppose une régulation par le marché, l'intervention de l'Etat en matière économique s'est amplifiée. L'Etat demeure encore le premier investisseur et le principal gestionnaire.

Afin d'apprécier les possibilités d'intégration de l'Algérie au libre-échange euro-maghrébin, il serait utile de rappeler les principales spécificités du commerce de l'UE avec le Maghreb et par conséquent le contexte dans lequel se concrétisent les accords de libre-échange.

### **1. Le contraste des échanges**

Les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée -PSEM- se trouvent dans une position dissymétrique vis-à-vis de l'UE: De point de vue du poids économique, la Méditerranée représente 5% du PIB de l'UE. Concernant les relations d'intégration, l'UE est intégrée vis-à-vis des PSEM fragmentés et marqués par des perturbations socio-politiques. De point de vue de l'interdépendance: en ce qui concerne les flux de capitaux, de technologies et de marchandises les PSEM sont nettement concentrés sur l'Europe.

Malgré, le libre accès des produits manufacturés des pays du Sud Est de la Méditerranée sur les marchés de l'UE, les échanges sont au détriment de ces pays, du fait que, leurs économies se caractérisent par une faible diversification et une sous-industrialisation.

Les pays du Maghreb se distinguent par certains caractères similaires: L'Etat demeure encore le premier investisseur, ses moyens incitatifs relatifs à l'investissement industriel et aux alliances financières avec le capital étranger sont faibles. Les capitaux industriels nationaux sont insuffisants, ils sont en général de type familial, se concentrant dans la sphère commerciale. Les capacités des entreprises maghrébines en matière d'organisation et

---

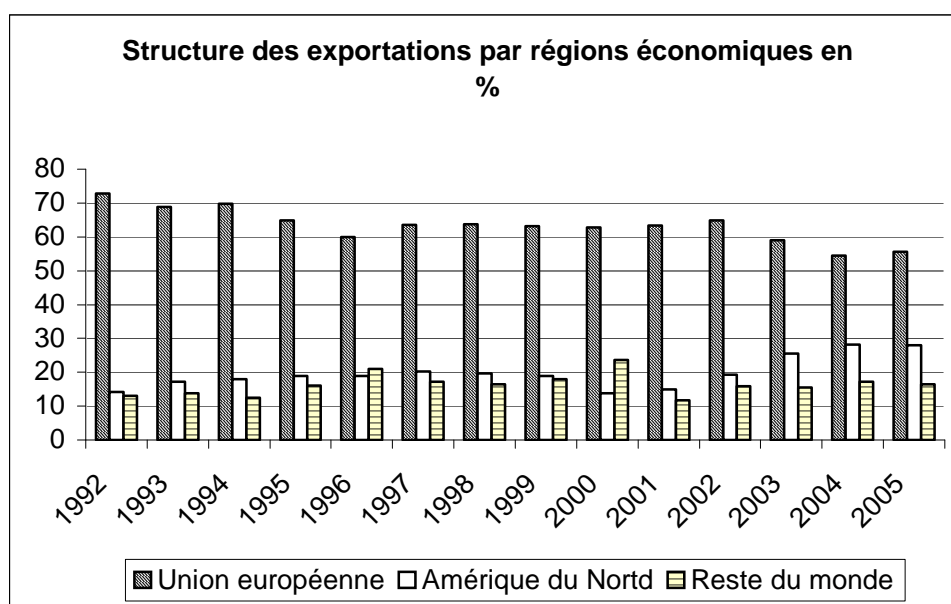
\* Enseignante. Université des sciences et de la technologie d'Oran- Algérie

1 La baisse des recettes de 43% en 1986, la cessation de paiement en 1994, les hypothèses de rééchelonnement en 1998.

d'innovation sont insuffisantes et la dimension des marchés locaux demeure étroite. De plus, l'économie maghrébine est peu diversifiée, tournée vers les produits primaires - hydrocarbures, phosphate, agrumes-, dont la quasi- totalité est exportée vers le marché européen. Le Maghreb est dépendant de l'Europe sur tous les plans: économique, technologique et financier. Il présente 1 à 2% du commerce européen et inversement 60 à 70% de son commerce se réalise avec l'Europe.

En Algérie, la structure des échanges par régions économiques interprétée par les graphiques suivants montre que l'UE est à la fois le principal fournisseur et client de l'Algérie.

**Graphique 1. Structure des exportations par régions économiques (en %)**



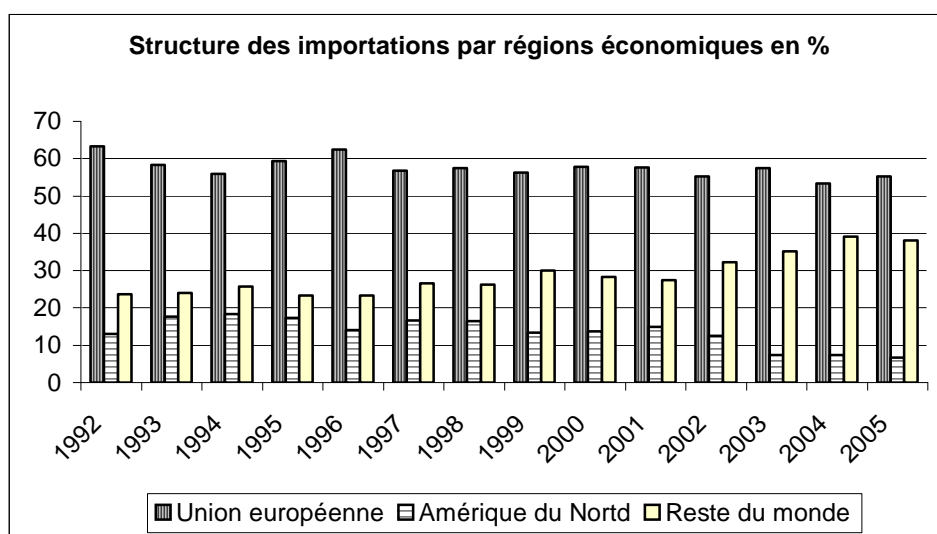
Source : Collections statistiques, ONS et Direction des Douanes, Alger

La structure des échanges par régions économiques révèle peu de changement au cours de ces dernières quinzaines d'années : une légère augmentation des exportations vers les Etats-Unis et un faible accroissement des importations en provenance du reste du monde. Nous notons une très faible intensité d'échange avec les pays en développement.

Malgré la proximité territoriale, les échanges avec les pays du Maghreb arabe sont médiocres, un peu plus de 1 %, enfin avec les pays africains les échanges ne dépassent pas le 1%. La quasi-totalité des échanges sont assurés avec l'Union Européenne .Elle reste la zone géographique la plus privilégiée du commerce extérieur algérien.

La répartition des échanges extérieurs de l'Algérie par régions économiques dévoile qu'ils sont importants particulièrement avec l'Union Européenne soit une moyenne qui dépasse généralement les 55% du volume global des échanges. En deuxième position l'Amérique du Nord (USA, Canada). Les USA en tant que premier client suivi de l'Italie et de l'Espagne, et le troisième fournisseur après la France et l'Italie.

Graphique 2. Structure des importations par régions économiques (en %)



Source : Collections statistiques, ONS et Direction des Douanes, Alger

## 2. Le noyau dur de l'accord d'association Euro-maghrébin: la création d'une zone de libre-échange (ZLE)

Les accords d'association tentent d'aboutir au but principal du processus de Barcelone, à savoir, faire de la région Euro-méditerranéenne une zone de paix, de stabilité et de prospérité.

Six ans après la conférence de Barcelone, l'Algérie et l'UE ont enfin, eu à négocier l'essentiel de ce qui est prévu dans le traité de cette conférence. L'Algérie est le dernier État du Maghreb ayant paraphé le 19 décembre 2001 l'accord d'association avec l'UE<sup>2</sup>.

Cet accord concerne quatre domaines d'inégale importance: politique, économique, social et culturel. Il vise les objectifs suivants :

- L'ouverture des marchés des produits industriels de façon réciproque.
- La libre circulation des facteurs de production ne concerne que les capitaux.
- Le maintien d'un contrôle rigoureux concernant les flux migratoires en provenance des tiers pays vers le territoire européen.
- La libéralisation des échanges réciproques de produits agricoles, de produits de la pêche et de produits agricoles transformés sera progressive.
- L'instauration progressive d'une zone économique de libre-échange, pendant une période de transition de douze années au maximum, à compter de la date d'entrée en vigueur de l'accord d'association. Le principe est que, les pays du pourtour Méditerranéen admettent d'éliminer toutes les barrières qui les séparent, tout en gardant les barrières envers des pays non-membres.

Du reste, l'UE souligne divers axes de réformes tels que<sup>3</sup>: la dimension politique du nouveau partenariat -démocratie, compatibilité entre les politiques-, le nouveau cadre de la coopération -coopération scientifique et technologique-, les nouveaux acteurs -secteur privé,

2 La Tunisie a négocié un accord semblable en juillet 1995, suivi en février 1996 par le Maroc

3 P. HUGON, Les accords de libre-échange avec les pays du sud et du Est de la Méditerranée entre la régionalisation et la mondialisation, Région et Développement, septembre 1999, p.17

société civile-, les nouveaux pays, le privilège de la compétitivité et de l'investissement, ainsi que la vocation de l'environnement institutionnel et juridique.

### 3. Les phénomènes de distorsions

Certains arguments sont communément invoqués en faveur de la régionalisation tels que: l'aisance d'attirer les investissements étrangers, l'épanouissement des industries régionales, le développement des structures de production, la création d'opportunités de pouvoir d'accès aux marchés extérieurs et l'incitation des échanges en faveur de la région, l'accroissement des possibilités de transfert de technologie et de capacité de négociation lors des forums internationaux etc.

Par ailleurs, certains travaux<sup>4</sup> montrent que parmi les avantages qui peuvent en découler des accords du libre-échange : La réforme de la fiscalité permettra à asseoir les recettes sur la valeur ajoutée interne. L'amélioration des structures sociales et des assises du pouvoir économique tendra à diminuer le poids de l'économie de rente. L'attractivité des capitaux peut être favorisée, en premier, par l'arrimage à l'Europe qui peut engendrer un ancrage des politiques et une crédibilité. En second, l'entrée des multinationales non européennes éliminées actuellement pour protéger les segments des marchés européens. En fin, la formation des districts industriels et de réseaux de PME composant des "clusters" et incitant les grandes entreprises à externaliser certaines de leurs activités.

Cependant, quels que soient les avantages que recèlent les accords du libre-échange, l'évolution du système actuel de l'économie mondiale, suscite en Algérie et dans le Maghreb en général, d'importants besoins en investissement étranger pour résister à la transition. Outre le contraste des échanges susmentionné, révélateur de fortes disparités entre l'UE et le Maghreb, l'UE reste le premier émetteur et récepteur des investissements directs étrangers (IDE) au niveau mondial. Sa fraction totale dans les flux d'émission est passée de 50% au début des années 80 à plus de 55% au milieu des années 90. En même temps sa fraction dans les flux d'accueil a augmenté de 33% à 35%. Cette augmentation montre que l'investissement européen est dirigé vers l'investissement croisé intra-européen.

L'excellente position de la France en matière d'investissements directs<sup>5</sup>, sa position en tant que premier partenaire en ce qui concerne la continuité et la variété des échanges commerciaux, ainsi que, la proximité géographique ne concourent pas à avantager les pays maghrébins, puisque leur fraction dans les IDE français est à peine de 0,3% du total mondial, et 5% des IDE français<sup>6</sup>.

Par ailleurs, les opérations de partenariat se caractérisent par de faibles montants de capitaux mobilisés, elles s'orientent vers les activités à faible intensité technologique et évoluant dans un marché protégé. Leur structure sectorielle dénote une certaine répartition inégale, favorisant les activités des industries énergétiques et celles orientées vers les exportations, leurs effets sur le développement des activités opérant pour le marché local sont restreints.

---

<sup>4</sup> P. HUGON, op. cit .p.20

<sup>5</sup> Les IDE français en direction de l'Europe ont augmenté de 23,5% au début des années 80 à 60% à la fin de l'année 97. Cette variation a défavorisé les pays en développement -surtout les pays du Sud de la Méditerranée- dont la part a chuté de 24% à 5,5% à la fin de l'année 97.

<sup>6</sup> En 1994, seulement 3,5% des 15 840 firmes françaises qui existent à travers le monde sont localisées dans le Maghreb. L'effectif de ces firmes s'élève à 78 000 employés dont 56 000 sont au Maroc. Par rapport aux autres pays du Maghreb, ce dernier demeure le plus favorisé en IDE français, et même ceux de toute l'UE.

En dépit, de la volonté les pays maghrébins d'améliorer leurs performances pour attirer les investissements étrangers, actuellement, « La situation des IDE autour de la Méditerranée fait apparaître de manière plus accentuée qu'ailleurs, la sélectivité des choix d'investissement internationaux, les freins à leur diffusion et les limites de leur impact sur les structures industrielles locales et sur la croissance.»<sup>7</sup> Cependant, ces pays demeurent subordonnés à la spécialisation de leurs partenaires.

#### **4. L'Algérie face au pari du libre-échange euro-maghrébin**

Des travaux de simulation consacrés aux accords de libre-échange entre l'UE et les pays Méditerranéens révèlent peu d'avantages<sup>8</sup>. Leurs résultats ne sont pas certains, ils ne constituent pas une alternative aux mouvements migratoires. Ils accentuent le déficit des balances commerciales. Les effets en termes de croissance du PIB sont sensiblement inférieurs à une libéralisation multilatérale<sup>9</sup>.

Pour le cas algérien, sur le plan politique, cet accord d'association a pu concourir progressivement à mettre un terme à l'isolement de l'Etat algérien dans sa lutte contre l'insécurité politique. L'UE a accepté de réviser son analyse concernant ce sujet.

Dans le domaine social, la libre circulation des personnes est soumise à des restrictions, en conséquence «Comment peut-on parvenir à des relations entre sociétés civiles, comme le veut le volet culturel et social du processus de Barcelone sans la circulation des personnes; comment imaginer aussi la libre circulation des biens et des services sans que cela soit accompagné d'une libre circulation des personnes? »<sup>10</sup>.

Sur le plan économique, de par la structure de son commerce extérieur, l'Algérie, est généralement assimilée à un pays rentier, qui a évolué sensiblement depuis son indépendance par l'assujettissement à la rente pétrolière, Le fort pourcentage plus de 95% des recettes des hydrocarbures dans les ressources d'exportation comme le montre le graphique n°3 est un indicateur révélateur de l'importance des recettes pétrolières dans le financement de l'économie. De même ces recettes sont le principal instrument d'intervention de l'Etat. Ceci s'explique par l'importance de la fiscalité pétrolière (plus de 50%) dans la formation des recettes budgétaires.

Les exportations des hydrocarbures occupent, la part du lion dans les exportations algériennes, soit plus de 96% du volume global des exportations. Elles continuent à représenter l'essentiel des recettes en devise.. Cependant, ce groupe a enregistré en 2005 une importante augmentation. La totalité de cette part est assurée par une seule grande entreprise publique : la Sonatrach, réalisant toutes les opérations de production, commercialisation et de transport.

En revanche, aucune amélioration en ce qui concerne la diversification des exportations hors hydrocarbures. Ces dernières demeurent insignifiantes ; elles n'excèdent pas en moyenne les 3% par rapport au volume global des exportations, avec en premier le groupe "demi-produits".

---

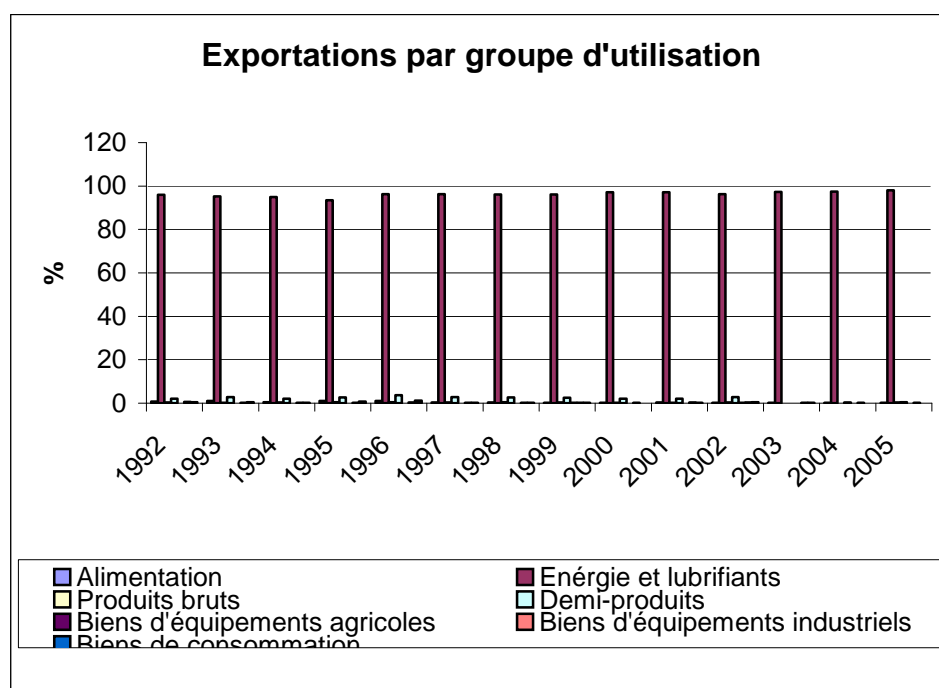
7 B. BELON ; R. GOUIA op.cit. p.55

8 P. HUGON, op. cit. p.19

9 P. HUGON, op. cit. p.20

10 Ministre des affaires étrangères au Journal Liberté du 13 juillet 1997, p.7

Graphique n°3. Structure des exportations par groupe d'utilisation (en %)



Source :

Collections statistiques, ONS et Direction des Douanes, Alger

L'Algérie, comme les autres PSEM qui s'associent au libre-échange euro-méditerranéen espère que celui-ci stimulera ses exportations manufacturières grâce au désarmement tarifaire qui génère une réduction des prix des intrants importés par ces industries. Par contre, des travaux soulignent que « les régimes de détaxation des intrants existent depuis longtemps et ils ont été massivement utilisés, pourtant l'analyse de leur impact sur les économies des PSEM montre clairement que les blocages au développement manufacturier des PSEM ne sont pas à chercher seulement dans les politiques douanières. »<sup>11</sup> De plus, une « protection forte débouche sur un double biais anti-exportateur, qui a pu être aggravé à certaines périodes par des surévaluations de change : d'une part, cette protection incite les producteurs à maximiser leur rente sur le marché national plutôt qu'à aller se confronter à la concurrence internationale à l'exportation. (...) D'autre part, cette protection douanière freine la compétitivité à l'exportation des entreprises nationales en enchérissant les intrants. »<sup>12</sup> Toutefois, concernant l'encouragement des IDE, il est important de noter que dans le cadre de cet accord, les offres concrètes de partenariat européen ont été proposées seulement dans le secteur des hydrocarbures -recherche, exploration, production et transport-, pourtant l'Algérie cherche à diversifier ses exportations hors hydrocarbures. Ceci confirme que les investisseurs étrangers n'ont pas besoin d'accroître leurs localisations productives, de supporter des frais fixes supplémentaires, d'abandonner leurs rendements croissants pour des débouchés qui seront accessibles sans droits de douane.<sup>13</sup> Donc, cet accord d'association

11 H. REGNAULT, Libre-échange et exportations manufacturières en pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée : Vers de cruelles désillusions ? Sous la direction de SID AHMED. A., Economie du Maghreb l'impératif de Barcelone, Paris, Ed. CNRS, 1998, p.215

12 H. REGNAULT, op.cit. pp.2116-217

13 H. REGNAULT, op.cit. p.219

« doit être vu et géré comme un défi auquel va être soumise l'économie algérienne et non pas comme une chance offerte qu'il suffirait de saisir. »<sup>14</sup>

Au plan régional, l'intégration régionale peut entraîner deux sortes d'avantages: Les effets de croissance et les effets d'affectation. Ces effets naissent de l'accroissement de l'activité commerciale dû à la suppression des barrières commerciale, que l'entrée en économie de marché devrait entraîner. Pour les pays du Maghreb, deux raisons nous permettent d'avancer que cette argumentation ne trouve pas de fondement.

Tout d'abord, les effets de croissance que suscite l'accord d'association sur les échanges des pays signataires de l'accord -Maghreb ou Afrique- ne peuvent être qu'insignifiants, étant donné que, le niveau d'échange entre eux est faible, il est de 1 à 2%. La suppression des barrières commerciales n'aura pas d'effet sur les échanges régionaux, mais peut engendrer une augmentation de la demande des produits européens. Ce qui peut accentuer la prolifération des entreprises dans les activités de service au lieu des activités de transformation industrielle. Dans le cadre des négociations avec l'UE; chaque pays tente de son côté de consolider ses relations avec elle, au lieu de maintenir ensemble la même position et de réagir en commun. Ceci suppose que l'avenir du partenariat dans le cadre de cet accord est subordonné au comportement de l'UE. Pourtant au sein des pays les moins développés, la constitution des groupes commerciaux est soulevée dans le but de diminuer leur dépendance à l'égard des pays développés et de renforcer leurs possibilités de négociation en constituant un front commun.

Ensuite, en ce qui concerne les effets d'affectation, quand les échanges commerciaux de chaque pays membre sont concentrés dans la région, la dynamisation du commerce est possible. Mais dans le cas maghrébin, la mise en place d'une ZLE au lieu d'éliminer les importations sanctionnées par un désavantage tarifaire, accentue la concurrence entre les branches industrielles semblables de la région. De ce fait, les entreprises peuvent devenir très vulnérables car elles fonctionnent sur un marché assez protégé. Même si durant les six premières années il y a augmentation de la protection sur les biens d'équipement et les biens intermédiaires, la diminution de la protection affaiblira les recettes basées sur les importations. Donc ces accords de libre-échange entraînent des coûts associés à la baisse des recettes assises sur les droits de douane, à la concurrence des produits européens.

## **Conclusion**

En tant que pays en pleine restructuration politique, économique et sociale, la nouvelle politique européenne de voisinage peut provoquer des effets qui seront défavorables à l'Algérie, si elle n'accélère pas le rythme de ses réformes économiques, Ce qui nous permet d'avancer que son intégration risque d'être entravée, car, cette dernière impose aux pays d'être assez stables, de s'accommoder aux lois du marché avant qu'elle puisse être projetée. D'ailleurs, dans les conditions de la concurrence mondiale et avec des ressources budgétaires diminuées de ressources douanières cet accord d'association assujetti certainement l'économie algérienne à un grand pari.

## **Bibliographie**

BELON. B, GOUIA. R, *Investissements directs et avantages construits*, Ed. Maghreb-Machrek hors série, décembre 1997.

---

14 A. BOUZIDI, *L'accord d'association Algérie-UE une chance ou une aventure*, Le journal Le Matin du 19/20 mars 2002.

BOUZIDI. A, *L'accord d'association Algérie-UE une chance ou une aventure*, Ed. Le journal Le Matin du 19/20 mars 2002.

COGNEAU. D, TAPINOS. G, *Libre échange, répartition du revenu et migrations au Maroc*, Ed. Revue d'économie de développement, 1995, N°1.

CROZET. Y, ABDELMALKI. L, DUFOUR. D, SANDRETTO. R, *Les grandes questions de l'économie internationale*, Paris, Ed. Nathan, 1997.

FONTAGNE. L, PERIDY. N, *L'Union européenne et le Maghreb*, Paris, Ed. OCDE, 1997.

GIRAUD. P. M, *Libre-échange et inégalités*, Ed. Problèmes économiques, 26 avril 1995, N° 2421.

GUERRAOUI. D, *Les grands défis de la Méditerranée*, Casablanca, Ed. Toubkal, 2001

HUGON. P, *Les accords de libre-échange avec les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée entre la régionalisation et la mondialisation*, Ed. Région & Développement, septembre 1999.

HUGON. P, *Les économies en développement au regard des théories de la régionalisation*, Ed. Problèmes Economiques, 30 octobre. 2002. N° 2782.

KEBABDJIAN. G, *Le libre- échange Euro-maghrébin une évaluation macro- économique*, Ed. Revue Tiers Monde XXXV N° 144, octobre-décembre 1995.

LAFAY. G, SIROEN. J. M, *Maîtriser le libre échange*, Paris, Ed. Economica, 1994.

MARGOLI. M, *L'accord de libre-échange du Centre- européen*, Ed. Etudes comparatives Est-Ouest, 1994, N°1.

MICHALET. C. A, *Investissements étrangers, les économies du Sud sont t-elles attractives ?* Ed. Maghreb-Machrek hors série, décembre 1997.

REGNAULT. H, *Libre-échange et exportations manufacturières en pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée : Vers de cruelles désillusions ?* Sous la direction de SID AHMED. A., *Economie du Maghreb l'impératif de Barcelone*, Paris, Ed. CNRS, 1998.

SIROEN. J. M, *La régionalisation de l'économie mondiale*, Paris, Ed. Découverte/Syros, 2000.

TALAHIT. F, *Le partenariat Euro-Méditerranéen vu du Sud*, Ed. Maghreb -Machrek, juillet-septembre, 1996, N°153.

Rapport PROUTEAU 1996, Ed. Le MOCI, 1998.

Bulletin FMI « *L'Algérie poursuit la diversification économique et la transition*, 5 août 1996. *Accord Euro-Méditerranéen établissant une association entre la république algérienne démocratique et populaire et la communauté européenne et ses Etats membres*, [www.business-dz.com](http://www.business-dz.com).

GROUPE SENATORIAL d'amitié France- Algérie, *Algérie sur le chemin des réformes*, Actes du colloque, Paris, 18 octobre 2001.

Mission économique et financière, Informations par pays, Ed. Ambassade de France, Alger.29 03 2001.

Mission Economique et Financière Informations par pays, *Le commerce extérieur de l'Algérie en 2001*, Ed. Ambassade de France, Alger, mars 2002.

Office national du Ducroire, *Algérie les changements économiques se précisent... des portes s'ouvrent*, Bruxelles, 20 02 2001.

Annuaire statistique de l'Algérie, Alger, Ed. Office National des Statistiques, 1996, N° 17. 1998, N°18.

Collection statistique, Alger, Ed. Office National des Statistiques, 1998, N°79.

Données statistiques, Alger, Ed. Office National des Statistiques, 2000, 2005

Collection statistique, *L'activité industrielle 1989-2001*, Ed. Office National des Statistiques, décembre 2002, N°105.

Données statistiques, Alger, Ed. Office National des Statistiques, juillet 2003, N°371